



Crédit à la consommation après décès

Par **mamyjo1949**, le **01/03/2010 à 14:39**

Bonjour,

Mon père est décédé le 4 février dernier il a un crédit cofinaga à son nom solde environ 335 € J ai envoyé un certificat de décès et la personne que j ai eu au tél ma dit que si il n y avait pas de succession on n aurait rien à payer c est vrai mes parents n ont aucun bien de valeur.

Nous sommes 5 enfants maman est toujours de ce monde.(la reversion de la pension de papa devra être environ 750 €) maman touche 300 € par mois

La semaine passée maman a reçu le relevé mensuel pour payer 25 € environ

j ai appelé et la personne que j ai eu au fil m a dit que les héritiers devaient payer car papa n a pas pris d assurance.

Nous les enfants nous allons payer les frais d obsèques de papa mais le reste ni maman ni nous sommes d accord pour payer ce crédit

Pouvez vous nous dire si nous sommes obliger de payer ce crédit

Si la réponse est oui pouvons nous rembourser petit à petit et non pas tout à la fois

Merci de votre réponse

Sincères salutations

Mamyjo 1949

Par **Marion2**, le **01/03/2010 à 17:40**

Bonjour,

Votre mère étant vivante, les enfants n'ont pas à rembourser ce crédit, en revanche, votre

mère oui.

Cordialement.